



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-6-3

Séance du vendredi 23 octobre 2020

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 10 janvier et 20 mars 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- d'accorder à chacun des 6 porteurs de projets listés dans le tableau annexé à la présente délibération, une subvention dont le montant total s'élève à 25 452 € (dont 16 750 € en investissement et 8 702 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- d'autoriser une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 du délai de validité de la subvention afférente au dossier de réalisation d'un sentier de découverte de la commune de WERENTZHOUSE, d'un montant de 8 000 € et approuvée le 14 septembre 2018 en Commission Permanente (n° CP 2018-8-6-5).

Madame Fabienne ORLANDI, en sa qualité de 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, ne participe pas au débat, ni au vote relatif à l'opération « Plantez le décor », dont la Communauté de Communes est maître d'ouvrage.

Monsieur Pascal FERRARI, en sa qualité de 11ème Vice-Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, ne participe pas au débat, ni au vote relatif aux actions suivantes dont la Communauté de Communes est maître d'ouvrage :

- Communication autour de 2 marchés paysans,
- Promotion de la commande groupée d'arbustes locaux,
- Actions environnementales dans les zones d'activités intercommunales.

Madame Betty MULLER, en sa qualité de 8ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, ne participe pas au débat, ni au vote relatif à l'action de promotion de la commande groupée d'arbres et arbustes locaux réalisée cette année, dont la Communauté de Communes est maître d'ouvrage.

Madame Emilie HELDERLÉ, en sa qualité de 2ème adjointe de la commune d'ORBÉY, ne participe pas au débat, ni au vote relatif aux actions en faveur de la biodiversité dont la commune est maître d'ouvrage.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité